



Règlement intérieur

Le présent document a pour objectif de préciser les modalités de candidature et d'accueil des auteurs dans le cadre de la Résidence Annecy Festival organisée par CITIA. À noter qu'en cas de sélection, une convention sera établie entre les auteurs et CITIA pour

définir leurs engagements respectifs.

Modalités de candidature

- Aucun dossier ne pourra être accepté au-delà du 10 septembre 2024.
- Un dossier sera accepté uniquement s'il remplit intégralement les conditions requises (définies dans l'appel à projets). Le candidat est garant de son dossier. Si le dossier est jugé incomplet, CITIA le refusera sans en informer le candidat, ni lui demander de le compléter.
- Un même projet pourra concourir 2 fois au maximum et sous la condition que le dossier présente des avancées significatives.

En cas de sélection

- L'invitation est valable pour l'année en cours. Aucun report ne sera possible si le candidat ne peut finalement participer à la Résidence Annecy Festival et quelles qu'en soient les raisons.
- L'invitation est valable pour 1 personne: 1 trajet A/R, 1 hébergement pour 3 mois, 1 bourse de création pour 3 mois. Dans le cas d'un binôme, les frais supplémentaires resteront à la charge de l'accompagnant et la bourse sera partagée.
- Le candidat bénéficiera d'un mentorat sur le script (en amont de la Résidence) et d'un mentorat sur le développement graphique (sur place). Le nombre de séances, leur fréquence ou leur durée seront déterminées d'un commun accord entre le candidat, le mentor et CITIA en fonction des besoins, de la disponibilité du mentor et du budget alloué. Le choix du mentorat se fait en synergie entre CITIA et l'auteur (avec consultation du producteur, si un producteur est associé), sans garantie absolue d'obtenir son mentor favori.
- Si le projet dispose d'un producteur, celui-ci sera consulté pour tous les choix opérés durant la Résidence. Le producteur s'engage parallèlement à rester aux côtés de l'auteur, à suivre l'évolution du projet durant la Résidence et à l'accompagner dans la préparation de sa présentation au Mifa.
- La Résidence Annecy Festival est une résidence de développement graphique. À ce titre, les équipes de CITIA veilleront à ce que le travail effectué durant les 3 mois à Annecy respecte ce cadre de recherche et d'expérimentation pour l'auteur.
- Le candidat s'engage à respecter le cadre administratif et juridique de la Résidence :
 - o le candidat sera disponible pendant l'intégralité de la Résidence ;
 - le candidat devra justifier d'une assurance personnelle ou en contracter une avant ou sur place;



- le candidat devra être en mesure de facturer CITIA soit en son nom propre (note de droits d'auteur), soit au nom de sa société (facture avec équivalent de numéro Siret pour les étrangers) pour les versements de loyers et de bourses de création. CITIA ne peut rémunérer de l'intermittence.
- Si le candidat est étranger, CITIA proposera l'ouverture d'un compte bancaire français pour faciliter les transactions (remboursements, virements...) et la vie quotidienne du candidat en France.

Modalités d'accueil (en cas de sélection)

- Le candidat disposera d'un hébergement individuel proposé par CITIA dont la distance avec le lieu de travail (Les Papeteries – Image Factory) permettra de s'y rendre à pied, à vélo ou en bus.
- Le candidat recevra chaque mois une bourse de création de 1 000 € permettant de faciliter sa vie à Annecy.
- Le candidat disposera d'un vélo durant les 3 mois de son séjour, ainsi que d'un casque pour sa sécurité. Ce mode de transport est proposé et non obligatoire. Les tickets de bus restent à la charge du candidat.
- Le candidat disposera d'un espace de travail, partagé avec les 2 autres candidats sélectionnés. CITIA établira, en amont de la Résidence, les besoins informatiques du candidat. Une station de travail classique ainsi que les logiciels communs à l'industrie du cinéma d'animation seront mis à sa disposition. Toute autre demande spécifique fera l'objet d'une étude de faisabilité. Dans ce cas, il pourra être demandé au candidat de venir avec son propre matériel.
- L'espace de travail ne permet pas d'animer en volume ou sur banc-titre. En cas de sélection, le candidat devra orienter son travail différemment (recherches graphiques, storyboard, animatique...).
- Le candidat pourra être photographié et filmé durant le temps de résidence à des fins d'archives et de communication de la part de CITIA.
- Le candidat disposera d'une accréditation Mifa gratuite. Il pourra faire bénéficier un membre de son équipe ou sa famille d'une (seule) accréditation supplémentaire.
- À l'occasion du Festival international du film d'animation d'Annecy et du Mifa, le candidat participera à un temps de restitution afin de présenter le fruit de son travail depuis son arrivée à Annecy et sensibiliser de potentiels partenaires. L'auteur et le producteur pourront également organiser des rendez-vous sur le stand CITIA au sein du Mifa.
- Un bilan de sortie sera demandé au candidat afin de faire état du chemin parcouru durant la Résidence.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Résidence Annecy Festival et m'engager à le respecter (signature requise, précédée de la mention "lu et approuvé") :

Le candidat/auteur

Le producteur (dans le cas où le projet dispose d'un producteur associé)